Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260914-2026_74-DE

République Française

Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Comblessac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15
Quorum respecté		

Date d'envoi de la convocation
10/09/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à 19h30,
Le Conseil Municipal de Comblessac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire

Présents :

RICAUD Christophe
DANILO Franck
BERHAULT Patricia
GERARD Philippe
CAIZES Michel
FEVRIER Jean-Pierre
ROUSSIERE Didier
BOUCHET Alexandra
GILBERT Donatien
MOTAIS Elodie
VARRIER Karine
MOTEL Romain
CHAUVEL Anais

Absences excusées :

BEAUDOUIN Isabelle	Ayant donné pouvoir à	BERHAULT Patricia
THEAUDIN Stéphanie	Ayant donné pouvoir à	CHAUVEL Anais

Absences excusées sans mandat de vote : //

A été nommé secrétaire de séance : GILBERT Donatien

2026-74 - TRAVAUX DE VOIRIE – VALIDATION DES OPERATIONS ET DES DEVIS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 141-1 et suivants relatifs à l'entretien et à la gestion des voies communales ;

Considérant que la commune de Comblessac souhaite engager des travaux de voirie afin d'améliorer la sécurité des piétons et des usagers de la route ;

Considérant que ces travaux portent sur la réfection de la voie communale VC125 dite de Lorette, ainsi que sur la création d'un trottoir rue de la Ridelais pour relier le lotissement La Chérière au bourg ;

Considérant les retours de consultations des entreprises ;

M Le Maire propose de valider les devis correspondants et d'autoriser la mise en œuvre des travaux.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260914-2026_74-DE

Réfection de voirie VC 125 dite de Lorette

Entreprises consultées	Total HT	Total TTC
COLAS	21 988.00€	26 385.60€
EUROVIA	23 542.40€	28 250.88€
LEMEE TP	Pas de réponse	Pas de réponse
BROCELIANDE TP	24 742.00€	26 960.40€

Réalisation d'un trottoir Rue de la Ridelais

Entreprises consultées	Total HT	Total TTC
COLAS	28 439.00€	34 126.80€
EUROVIA	Ne se positionne pas	

Sur cet exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'Approuver les opérations de travaux de voirie suivantes, telles que décrites en séance :
  - Réfection de la voie communale VC125
  - Création d'un trottoir Rue de la Ridelais
- De Valider les devis descriptifs estimatifs présentés par l'entreprise COLAS – Domloup (35410) pour les opérations ci-dessus mentionnées
- D'Autoriser M le Maire à solliciter toute subvention mobilisable pour ces travaux
- De Dire que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif de la commune et du lotissement La Chérière
- D'Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents s'y référant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire
Christophe RICAUD

MAIRIE de COMBLESSAC
35 (I.-et-V.)

Le secrétaire de séance
Donatien GILBERT